

TOURNOI INTER-REGIONAL TENNIS DE TABLE

MEHUN SUR YEVRE (18)

Dimanche 11 Mai 2008

REGLEMENT

ARTICLE 1 : Le tournoi se déroulera selon les règlements de la F.F.T.T. au gymnase Pierre de Coubertin Boulevard de la liberté 18500 Mehun sur Yèvre (Cher) sur 16 tables.

ARTICLE 2 : Cette épreuve sera ouverte aux joueurs et joueuses (jeunes ou adultes) licenciés F.F.T.T . Les jeunes à partir de minime 2 peuvent y participer.

ARTICLE 3 : Le tournoi comprendra les tableaux suivants :

<u>Tableau A</u> : Non classés à 55 (≤ 1299 pts M et ≤ 1349 pts D)	9 H 00	6,50 €
<u>Tableau B</u> : Non classés à 75 (≤ 899 pts M et ≤ 949 pts D)	9 H 30	6,50 €
<u>Tableau C</u> : Non classés à 35 (≤ 1699 pts M et ≤ 1749 pts D)	10 H 00	6,50 €
<u>Tableau D</u> : Non classés à 65 (≤ 1099 M et ≤ 1149 pts D)	11 H 00	6,50 €
<u>Tableau E</u> : Non classés à 25 (≤ 1899 pts M et 1949 pts D)	12 H 00	8,00 €
<u>Tableau F</u> : Non classés à 45 (≤ 1499 pts M et 1549 pts D)	13 H 00	6,50 €
<u>Tableau G</u> : Toutes catégories Dames & Messieurs	14 H 00	9,00 €
<u>Tableau H</u> : Doubles toutes catégories Dames & Messieurs (somme des classements supérieure ou égale à 90 ou ≤ 2998 pts)	15 H 00	7,00 €
<u>Tableau I</u> : Tableau handicap	15 H 30	8,00 €

ARTICLE 4 : Chaque participant, suivant son classement et sa catégorie pourra s'inscrire dans 3 tableaux maximum en plus du tableau H. Les joueurs numérotés ont une équivalence de classement égale à 20 pour le tableau H. Pour ce tableau, les inscriptions pourront se faire sur place.

ARTICLE 5 : Les féminines sont admises dans tous les tableaux avec un écart de 50 points par rapport aux masculins.

ARTICLE 6 : Toutes les parties se dérouleront en trois manches gagnantes.

ARTICLE 7 : Chaque joueur devra venir se faire pointer à la table d'arbitrage dès son arrivée, soit au moins 30 minutes avant l'horaire de début de tableau.

ARTICLE 8 : Tout joueur absent 10 minutes après le début des poules ou après l'appel de son nom pour un match à élimination directe sera déclaré forfait.

ARTICLE 9 : Tout joueur devra être en possession de sa licence dûment validée, avec son certificat médical. La licence sera montrée au juge arbitre au moment de son inscription.

ARTICLE 10 : La tenue sportive sera obligatoire dans l'aire de jeu. Les balles seront fournies par les joueurs.

ARTICLE 11 : Dans tous les tableaux, le joueur perdant arbitre le tour suivant. En poule, les joueurs assureront leur arbitrage. Les joueurs ne se soumettant pas à cet article seront éliminés des tableaux où ils seraient encore qualifiés, sur simple décision du juge arbitre.

ARTICLE 12 : Le comité d'organisation se réserve le droit d'annuler un tableau si le nombre d'inscrits dans ce tableau est inférieur à 8 participants.

ARTICLE 13 : Les engagements devront parvenir au plus tard le samedi 10 Mai 2008 :
- **par courrier**, à l'adresse suivante :

**Mr MINOIS Claude
CP MEHUN
125, rue André Brénu
18500 MEHUN sur YEVRE**

- **par téléphone** : 02 48 57 14 20 ou 06 62 31 79 22
: 02 48 26 81 28

- **par mail** : jean-luc.annereau@wanadoo.fr
: minois.cl@free.fr

ARTICLE 14 : Le tirage au sort aura lieu le 11 Mai 2008 au gymnase. Il sera effectué par Mr Jean-Luc ANNEREAU , juge arbitre 3^{ème} degré.

ARTICLE 15 : Le tournoi se déroulant en journée continue , un buffet et une buvette seront à la disposition des participants et du public pendant la durée des compétitions.

ARTICLE 16 : Le club organisateur décline toute responsabilité en cas de vols, pertes ou accidents pouvant se produire à l'occasion de ce tournoi. Le fait d'y participer implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Les décisions du juge arbitre seront sans appel. En accord avec le comité d'organisation, il pourra prendre toute disposition nécessaire au bon déroulement du tournoi.

N° d'homologation du tournoi : 06/2007-2008